

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue le **5 mai 2026** à la sacristie de l'église au 165 rue Principale, Sainte-Monique, à 19 h 30.

1 - MOT DE BIENVENUE

Le maire, Sylvain Gélinas, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la présente séance ouverte.

2 - VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents à cette séance ordinaire : Lisa-Marie Lemire ; Nathalie Chapdelaine ; Mathieu Le Breton et Luc Lemire

Est/sont absents : Renée Pinard et Jean-François Guévin

Assiste également à la séance, Patrice Vaugois, directeur général et greffier- trésorier.

2026-05-84

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins quarante-huit (48) heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu.

- 1 - MOT DE BIENVENUE
- 2 - VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2026
 - 4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2026
- 5 - ADOPTION DES COMPTES À PAYER
 - 5.1 - Comptes du mois de mai 2026
- 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 - Réception des travaux avec réserve et autorisation de paiement de la retenue - Travaux de stabilisation d'urgence
 - 6.2 - Mandat de consultation en assurance collective - FQM Assurances
 - 6.3 - Indexation des salaires des employés - Années 2025 et 2026
 - 6.4 - Autorisation de dépôt d'une demande de subvention - Programme PAFILSPA
 - 6.5 - Demande de soutien aux municipalités limitrophes - Programme PAFILSPA
 - 6.6 - Mandat à la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'accompagnement d'une consultation citoyenne
 - 6.7 - Renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - 2026-2027
 - 6.8 - Octroi de contrat - Services Internet - Bureau municipal
 - 6.9 - Octroi de contrat - Service Internet pour télémétrie - Station de pompage
 - 6.10 - Octroi de contrat - Entretien de la génératrice - Station de pompage

- 7 - TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 - Octroi de mandat pour services de niveleuse au besoin - Saison 2026
 - 7.2 - Octroi de mandat pour le fauchage des routes - Saison 2026
 - 7.3 - Achat d'abat-poussière de type granulaire
 - 7.4 - Octroi de contrat - Élagage d'arbre rue Saint-Antoine
- 8 - SÉCURITÉ CIVILE
- 9 - SERVICES À LA POPULATION
 - 9.1 - Autorisation de diffusion d'un appel à bénévoles - Démantèlement des bandes de patinoire - Pickleball
- 10 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 10.1 - Acquisition d'équipements informatique
 - 10.2 - Entretien du sentier le Moniquois
 - 10.3 - Entretien pour les pots floraux et l'entretien paysager 2026
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Luc Lemire

APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-05-85

4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2026

ATTENDU que les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance du procès-verbal, puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et délais établis et exigés ;

Il est **PROPOSÉ** par Mathieu Le Breton

APPUYÉ par Luc Lemire

Et **RÉSOLU À UNANIMITÉ** des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril soit accepté et signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2026-05-86

4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2026

ATTENDU que les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance du procès-verbal, puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et délais établis et exigés ;

Il est **PROPOSÉ** par Luc Lemire

APPUYÉ par Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À UNANIMITÉ** des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril soit accepté et signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5 - ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2026-05-87

5.1 - Comptes du mois de mai 2026

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer d'une somme de 54263,79 \$.

Il est **PROPOSÉ** par Mathieu Le Breton

APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement des factures selon la liste fournie telle que déposée en « Annexe A » au procès-verbal.

ADOPTÉE

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-05-88

6.1 - Réception des travaux avec réserve et autorisation de paiement de la retenue - Travaux de stabilisation d'urgence

CONSIDÉRANT que la firme Englobe a transmis un avis de réception des travaux avec réserve en date du 20 novembre 2025 relativement aux travaux urgents de stabilisation et de sécurisation à la suite du glissement de terrain survenu le 21 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT que la majorité des travaux ont été exécutés et jugés acceptables, mais que certains travaux demeurent sous réserve, notamment en lien avec l'ensemencement hydraulique et la période d'entretien et de garantie ;

CONSIDÉRANT que la facture no 7435 de l'entrepreneur Alide Bergeron et fils Ltée, datée du 18 novembre 2025, concerne le remboursement de la retenue contractuelle de 10 % pour un montant total de 13 857,01 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que les modalités contractuelles prévoient que le paiement des travaux reçus peut être effectué conformément aux conditions établies ;

Il est **PROPOSÉ** par Luc Lemire

APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'accepter la réception des travaux avec réserve comme recommandé par la firme Englobe ;

D'autoriser le paiement à l'entrepreneur Alide Bergeron et fils Ltée de la somme de 13 857,01 \$, taxes incluses, représentant le remboursement de la retenue de 10 % conformément à la facture no 7435 ;

Que ce paiement soit effectué selon les modalités prévues au contrat.

ADOPTÉE

2026-05-89

6.2 - Mandat de consultation en assurance collective - FQM Assurances

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique souhaite procéder à une analyse de son régime d'assurance collective afin d'assurer des conditions avantageuses pour ses employés ;

CONSIDÉRANT la proposition visant à mandater FQM Assurances et la firme Aon pour effectuer une consultation et obtenir des soumissions, notamment auprès de Desjardins

Assurances ;

CONSIDÉRANT que cette démarche inclut l'analyse des besoins de la municipalité ainsi que des recommandations appropriées en matière d'assurance collective ;

CONSIDÉRANT l'engagement de FQM Assurances et de la firme Aon à respecter la confidentialité des renseignements personnels recueillis dans le cadre de ce mandat ;

Il est **PROPOSÉ** par Mathieu Le Breton

APPUYÉ par Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents :

De mandater FQM Assurances (FQMA) ainsi que son mandataire, la firme Aon, afin de recueillir les renseignements nécessaires, d'analyser les besoins de la municipalité et d'obtenir des soumissions pour le régime d'assurance collective, notamment auprès de Desjardins Assurances ;

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ce mandat.

ADOPTÉE

2026-05-90

6.3 - Indexation des salaires des employés - Années 2025 et 2026

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique souhaite assurer le maintien du pouvoir d'achat de ses employés ;

CONSIDÉRANT que l'indexation salariale est basée sur l'indice des prix à la consommation du Québec (IPC);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appliquer une indexation de **2,4 % pour l'année 2025** et de **2,4 % pour l'année 2026**, conformément aux paramètres gouvernementaux ;

CONSIDÉRANT que ces ajustements doivent être appliqués de façon rétroactive pour chacune des années visées ;

Il est **PROPOSÉ** par Nathalie Chapdelaine

APPUYÉ par Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'appliquer une indexation salariale de **2,4 % au 1er janvier 2025** et de **2,4 % au 1er janvier 2026** à l'ensemble des employés municipaux, que ces indexations soient versées de façon rétroactive selon les dates mentionnées et d'autoriser la direction générale à effectuer les ajustements salariaux et les paiements rétroactifs nécessaires.

ADOPTÉE

2026-05-91

6.4 - Autorisation de dépôt d'une demande de subvention - Programme PAFILSPA

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique souhaite autoriser la présentation du Projet de construction d'un nouveau bâtiment des loisirs et aménagement d'infrastructures récréatives extérieures au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité de Sainte-Monique à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout

dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;

Il est **PROPOSÉ** par Luc Lemire

APPUYÉ par Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents de désigner Patrice Vaugeois, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

2026-05-92 6.5 - Demande de soutien aux municipalités limitrophes - Programme PAFILSPA

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour les infrastructures locales et supra locales en prévention des aléas (PAFILSPA) ;

CONSIDÉRANT que l'appui des municipalités limitrophes peut renforcer la portée et la crédibilité de cette demande auprès des instances gouvernementales ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de solliciter officiellement le soutien des municipalités voisines dans cette démarche ;

Il est **PROPOSÉ** par Mathieu Le Breton

APPUYÉ par Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents de solliciter l'appui des municipalités limitrophes à la municipalité de Sainte-Monique pour le dépôt de sa demande de subvention dans le cadre du Programme PAFILSPA, d'autoriser la direction générale à transmettre toute demande de soutien et à obtenir des résolutions d'appui des municipalités concernées et d'autoriser la direction générale à signer tout document nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE

2026-05-93 6.6 - Mandat à la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'accompagnement d'une consultation citoyenne

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique souhaite tenir une consultation citoyenne afin de recueillir l'opinion de la population sur un projet ou un enjeu municipal ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Nicolet-Yamaska offre un service d'accompagnement pour l'organisation et la tenue de consultations citoyennes ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de bénéficier de l'expertise de la MRC afin d'assurer une démarche structurée, transparente et participative ;

Il est **PROPOSÉ** par Luc Lemire

APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents de mandater la MRC de Nicolet-Yamaska afin d'accompagner la municipalité dans la planification, l'organisation et la tenue d'une consultation citoyenne, d'autoriser la direction générale à collaborer avec la MRC et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE

2026-05-94

6.7 - Renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - 2026-2027

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique est membre de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ;

CONSIDÉRANT que cette adhésion permet de bénéficier de services, de représentations et d'outils au profit de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la facture d'adhésion 2026-2027 au montant total de 300,71 \$ taxes incluses ;

Il est **PROPOSÉ** par Mathieu Le Breton

APPUYÉ par Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents de renouveler l'adhésion de la municipalité de Sainte-Monique à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'année 2026-2027 et d'autoriser le paiement de la somme de 300,71 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2026-05-95

6.8 - Octroi de contrat - Services Internet - Bureau municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique doit s'assurer de la disponibilité de services Internet fiables pour ses opérations administratives ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Sogetel pour des services Internet haute vitesse symétrique de 1 Gbps, incluant une adresse IP fixe ;

CONSIDÉRANT que le coût mensuel est de 109,95 \$ pour un contrat de 60 mois, ainsi que des frais d'installation de 99,95 \$;

CONSIDÉRANT que cette offre est jugée avantageuse pour la municipalité ;

Il est **PROPOSÉ** par Luc Lemire

APPUYÉ par Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'octroyer le contrat de services Internet à Sogetel pour une durée de 60 mois au coût mensuel de 109,95 \$ et d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE

2026-05-96

6.9 - Octroi de contrat - Service Internet pour télémétrie - Station de pompage

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique doit assurer la connectivité Internet pour ses équipements de télémétrie ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Sogetel pour un service Internet haute vitesse adapté aux besoins de télémétrie ;

CONSIDÉRANT que le service proposé est de 50/50 Mbps avec données illimitées pour un coût mensuel de 49,95 \$ (après rabais) pour un contrat de 60 mois, ainsi que des frais d'installation de 99,95 \$;

CONSIDÉRANT que cette offre répond adéquatement aux besoins de la municipalité à un

coût avantageux ;

Il est **PROPOSÉ** par Mathieu Le Breton

APPUYÉ par Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'octroyer le contrat de service Internet pour la télémétrie à Sogetel pour une durée de 60 mois au coût mensuel de 49,95 \$ et d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat ainsi que tout document nécessaire ;

ADOPTÉE

2026-05-97

6.10 - Octroi de contrat - Entretien de la génératrice - Station de pompage

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique doit assurer le bon fonctionnement de son poste de surpression situé à l'intersection des rues Saint-Antoine et Saint-Augustin ;

CONSIDÉRANT qu'un entretien préventif annuel est requis afin d'assurer la fiabilité des équipements mécaniques et électriques ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Drumco Énergie pour un service d'entretien comprenant une visite annuelle incluant inspection, essais et rapport détaillé ;

CONSIDÉRANT que le coût total du service est de 962,33 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que cette offre est jugée conforme et raisonnable ;

Il est **PROPOSÉ** par Nathalie Chapdelaine

APPUYÉ par Luc Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'octroyer le contrat d'entretien du poste de surpression à Drumco Énergie pour une durée d'un (1) an au montant de 962,33 \$ taxes incluses et d'autoriser la direction générale à signer l'entente de service et à en assurer le suivi.

ADOPTÉE

7 - TRAVAUX PUBLICS

2026-05-98

7.1 - Octroi de mandat pour services de niveleuse au besoin - Saison 2026

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique doit procéder à l'entretien de ses chemins municipaux durant la saison 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de retenir les services d'un entrepreneur pour l'utilisation d'une niveleuse sur une base ponctuelle selon les besoins ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, notamment celle de Excavation A.S. 2007 inc. présentant un taux horaire de 155 \$/heure pour la niveleuse ;

CONSIDÉRANT que cette soumission est jugée conforme et avantageuse pour la municipalité ;

Il est **PROPOSÉ** par Luc Lemire

APPUYÉ par Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'octroyer le mandat pour les services

de niveleuse au besoin durant la saison 2026 à Excavation A.S. 2007 inc., au taux horaire de 155 \$/heure et d'autoriser la direction générale à faire appel à cet entrepreneur selon les besoins d'entretien des chemins municipaux.

ADOPTÉE

2026-05-99 7.2 - Octroi de mandat pour le fauchage des routes - Saison 2026

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique doit procéder à l'entretien de ses emprises routières pour assurer la sécurité des usagers et la visibilité sur le réseau routier ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer le fauchage des abords de routes durant la saison estivale 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un entrepreneur pour la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres et a reçu les soumissions suivantes :

- 9189-9849 Québec inc. (Entreprises ML) : 9 423 \$
- Entreprise Force C inc. : 13 120 \$

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme est celle de 9189-9849 Québec inc. ;

Il est **PROPOSÉ** par Luc Lemire
APPUYÉ par Lisa Marie-Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'octroyer un mandat pour le fauchage des routes pour la saison 2026 à 9189-9849 Québec inc. (Entreprises ML) pour un montant de 9 423 \$ par fauchage, d'autoriser la direction générale à conclure une entente avec l'entrepreneur retenu et à planifier les travaux selon les besoins de la municipalité ;

ADOPTÉE

2026-05-100 7.3 - Achat d'abat-poussière de type granulaire

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique doit procéder à l'entretien de ses chemins de gravier afin de réduire la poussière et améliorer la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un abat-poussière de type granulaire est une solution efficace pour le contrôle de la poussière ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'achat de ce produit pour la saison 2026 ;

Il est **PROPOSÉ** par Mathieu Le Breton

APPUYÉ par Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'autoriser l'achat d'abat-poussière de type granulaire pour l'entretien des chemins municipaux et d'autoriser la direction générale à procéder à l'achat auprès du fournisseur retenu selon les besoins et les disponibilités budgétaires.

ADOPTÉE

2026-05-101 7.4 - Octroi de contrat - Élagage d'arbre rue Saint-Antoine

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique doit assurer un éclairage adéquat sur

son territoire pour des raisons de sécurité ;

CONSIDÉRANT qu'un arbre situé sur la rue Saint-Antoine obstrue la visibilité d'un lampadaire et nuit à son efficacité ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Le Groupe Doucet – 9443-8173 Québec Inc. pour des travaux d'élagage ciblés ;

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux est de 517,39 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que cette intervention est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers ;

Il est **PROPOSÉ** par Nathalie Chapdelaine

APPUYÉ par Luc Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'octroyer le contrat pour l'élagage de l'arbre obstruant un lampadaire situé sur la rue Saint-Antoine à Le Groupe Doucet – 9443-8173 Québec Inc. au montant de 517,39 \$ taxes incluses et d'autoriser la direction générale à procéder à l'acceptation du devis et à coordonner la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ CIVILE

9 - SERVICES À LA POPULATION

2026-05-102

9.1 - Autorisation de diffusion d'un appel à bénévoles - Démantèlement des bandes de patinoire - Pickleball

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique souhaite procéder au démantèlement des bandes de la patinoire afin de préparer les installations pour la saison de pickleball 2026 ;

CONSIDÉRANT que la participation de bénévoles est essentielle à la réalisation efficace de cette activité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel à tous auprès de la population ;

Il est **PROPOSÉ** par Luc Lemire

APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents :

D'autoriser la diffusion d'un appel à bénévoles pour le démantèlement des bandes de patinoire ;

Que cet appel soit publié sur les différentes plateformes de communication de la municipalité, incluant Facebook, le site internet et tout autre moyen jugé approprié ;

D'autoriser la direction générale à coordonner cette activité.

ADOPTÉE

10 - AFFAIRES NOUVELLES

2026-05-103

10.1 - Acquisition d'équipements informatique

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique doit procéder à l'acquisition d'équipements informatique afin d'assurer le bon fonctionnement de ses opérations

administratives ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une estimation de la compagnie ARCSYS, datée du 15 avril 2026 pour la fourniture d'équipements informatique ;

CONSIDÉRANT que cette estimation comprend notamment un pare-feu WatchGuard Firebox T125, un commutateur Aruba ainsi qu'une armoire de serveur pour un montant total de 2 237,96 \$ taxes incluses ;

Il est **PROPOSÉ** par Nathalie Chapdelaine

APPUYÉ par Luc Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'autoriser l'achat d'équipements informatique auprès de ARCSYS selon l'estimation no 498 en date du 15 avril 2026 pour un montant total de 2 237,96 \$ taxes incluses et d'autoriser la direction générale à procéder à l'achat et à signer tout document relatif à cette acquisition ;

ADOPTÉE

2026-05-104 10.2 - Entretien du sentier le Moniquois

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Goulet offre d'effectuer l'entretien printanier du sentier Le Moniquois ;

CONSIDÉRANT que le coût estimé des travaux d'entretien est d'environ 500 \$;

Il est **PROPOSÉ** par Luc Lemire

APPUYÉ par Mathieu Le Breton

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'autoriser monsieur Jacques Goulet à effectuer l'entretien printanier du sentier Le Moniquois pour un montant approximatif de 500 \$, selon les travaux requis.

ADOPTÉE

2026-05-105 10.3 - Entretien pour les pots floraux et l'entretien paysager 2026

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique a reçu une soumission de l'entreprise Pinard et Frère – Entretien pour la fourniture, l'installation, l'entretien et l'arrosage de pots floraux sur mesure pour la saison estivale 2026 ;

CONSIDÉRANT que la soumission comprend la composition florale sur mesure, de neuf pots, ainsi que quarante heures de main-d'œuvre d'entretien pour un montant total de 3 941,81 \$, taxes incluses ;

Il est **PROPOSÉ** par Luc Lemire

APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'accepter la soumission de Pinard et Frère – Entretien au montant de 3 941,81 \$, taxes incluses, pour la fourniture, l'installation et l'entretien des pots floraux pour la saison estivale 2026.

ADOPTÉE

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-05-106 12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la présente séance ordinaire soit levée à 20 h 18.

ADOPTÉE

Je soussigné Sylvain Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Gélinas
Maire

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier

Le Maire est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto. Par sa signature, le maire scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

Sylvain Gélinas
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné Patrice Vaugeois, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier

